

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2022013	Date d'inspection Le 21 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes 3		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 66 Des Pionniers Avenue Balmoral NB E8E 2N4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme pendant la visite.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les produits chimiques sont barrés sous clé et hors de la portée des enfants.
- Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
- Observations : Tous les enfants ont pris leur collation puis sont sortis dehors s'amuser.
- Discussions avec les éducatrices concernant les médicaments.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 septembre 2022

Date

original signé par
Carole Godin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 septembre 2022

Date